PROCES VERBAL DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL   
 DU LUNDI 31 **amit** 2020

L'an deux mille vingt le 31 aoilt a 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de DAGLAN

dilment convoque le 24 aout 2020 s'est reuni en session ordinaire a la salle des fetes de DAGLAN en raison du COVID 19, sous la presidence de M. Pascal DUSSOL Maire.

ETAIENT PRESENTS : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Helene le" adjointe, Thierry CABIANCA 2eme adjoint, LAPOUGE Maurice 3eme adjoint, BOUSQUET Philippe, CHARBONNIER Emilie, LOMBARD Philippe, MARCHAL Michel, MAURY Dominique, MIERMONT Sebastien, PEZIN Monique, SANFOURCHE Dominique, SIMON Moeata conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Marie-Dominique DION, Deborah LECLERCQ conseilleres municipales

PROCURATION de Marie-Dominique DION a Marie-Helene VASSEUR Mme Dominique MAURY est designee secretaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. SICTOM : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU   
 SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

M. Le Maire fait une synthese du rapport annuel 2019 du SICTOM. Pour presenter le syndicat aux nouveaux elus, it fait un point sur la composition, le role et le fonctionnement de ce syndicat. II expose notamment que pour faire face a la necessite de reduite la quantite de dechets en fouis et pour contraindre l'augmentation de la taxe, les elus ont decide de responsabiliser l'usager et   
d'instaurer la redevance incitative des 2023 correspondant a la facturation de chaque foyer   
proportionnelle a sa quantite de sacs noirs.

De nouvelles bornes enterrees, semi-enterrees ou aeriennes remplaceront les bacs a dechets. L'identification des usagers se realisera au moyen d'un lecteur de carte.

Michel MARCHAL et Monique PEZIN signalent le manque de civisme des administres. Des encombrants sont regulierement deposes aupres des containers au stade.

Philippe BOUSQUET demande quel sera le coat de la redevance et comment sera calculee la redevance incitative. La facture se compose de deux forfaits appliqués a tous et, pour les   
personnes qui depasseraient le quota d'un forfait optionnel :

1. Un forfait annuel identique pour tous les redevables

2. A cela, s'ajoute automatiquement un forfait minima permettant de deposer une quantite   
 determinee de sac noirs (quantite en rapport avec la taille du foyer)

3. En option, pour le foyer qui &passe la quantite minimale annuelle de sacs noirs, un forfait   
 lui est appliqué a raison de 3 €/sac supplementaire en plus des forfaits 1 et 2.

Thierry CABIANCA ajoute que tous les containers ont ete nettoyes. Cette operation intervient 1 fois par an fin Juin avant Pete, effectuee par une societe bordelaise qui a une antenne a Perigueux. Ce serait mieux 2 fois par an, notamment pour les containers de tri dans lesquels les journaux   
Et cartons mouilles pourrissent dans le fond du container.

Maurice LAPOUGE fait le compte-rendu de la reunion du SICTOM du 7 aoilt. M. PEYRAT

a ete elu president du SICTOM et les representants sont Mme Huguette ROUBISSOU de Cenac et Lilian GILET de Saint-Laurent-La-Vallee.

Le Maire indique que ce rapport est consultable en mairie et sur le site internet sictom-perigord-  
noir.fr. II sera adresse en pdf a chacun des elus.

A l'unanimite, les membres du conseil adoptent le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualite du service public d'elimination des aches du SICTOM DU PD NOIR.

2. AILGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL POSTE ADMINISTRATIF

.R.(NIA*f-*(Le Maire explique que la charge de travail necessite l'augmentation du temps de travail du poste   
 de redacteur aux fonctions de secretaire de mairie occupee par Joelle VERNET.

Actuellement, elle est secretaire de mairie intercommunale pour 32 heures a DAGLAN et 7 heures a BOUZIC.

Le Maire propose de creer un poste de 35 heures a compter du 1" octobre 2020, 7 h par jour sur 5 jours. Le mercredi apres- midi restera fertile au public permettant ainsi le ménage dans le batiment et un travail de secretariat a guichet fertile.

Les heures effectuees lors des conseils municipaux, mariage, elections seront recuperees.

Joelle VERNET demissionnera de son poste de secretaire de mairie a Bouzic.

Monique PEZIN demande si la secretaire sera remplacee pendant le temps de ses recuperations. Le Maire repond negativement.

Philippe BOUSQUET souhaite savoir si Pecole aurait besoin des services de la mairie le mercredi. L'ecole est fermee le mercredi et la mairie est ouverte le matin .

A l'unanimite, les membres du conseil autorisent l'augmentation des heures du secretariat de

mairie comme enonce ci-dessus et autorisent le Maire a signer tous les documents s'y rapportant.

k31- e *P* *A,LQ*

(31)-C 3. 1 ECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN

EMPLOI PERMANENT

Le Maire informe le conseil que le contrat Parcours Emploi Competence (PEC) de Houria BOUMENDIL se termine le 31 aoilt. Il a constitue un dossier aupres de Pole Emploi pour solliciter le renouvellement. Pole Emploi a emis un avis negatif compte tenu du nombre de renouvellement de ce contrat (6 fois).

Le Maire s'est renseigne aupres du Centre de Gestion 24 pour connaitre les modalites

d'embauche pour cet agent. Une declaration de vacance d'emploi ete regulierement faite sur le site CDG de la Dordogne le 07 aoilt 2020. Compte tenu de l'absence de candidat, it   
convient de creer un poste d'agent contractuel de droit public sur un emploi permanent de 20 heures annualisees a partir du 1" septembre 2020, de faire un contrat a dur& determine de 3 ans renouvelable une fois, au grade d'adjoint technique principal 2' classe pour faire   
l'accompagnement des enfants aux bus scolaires, la surveillance de la cour de l'ecole et le ménage dans les batiments administratifs.

-

A l'unanimite, les membres du conseil autorisent le Maire a creer un poste d'agent contractuel de droit public sur un emploi permanent, de recruter Houria BOUMENDIL au grade d'adjoint

cur,

technigue principal 2' classe aux conditions ci-dessus enoncees.

el, *Plizi-e c„,tc.tui*

*,,V12 or e ic* 4. DbNATION TERRAINS BARRIERE-PONTAGNIER A LA COMMUNE

Le Maire rappelle la proposition des filles de Mme Colette PONTAGNIER de la volonte de leur mere de faire donation a la commune de deux terrains situes a « Les Pres de la   
Fontaine », cadastres :

- Section AR N° 22 d'une superficie de 1.243 m2

- Section AR N° 23 d'une superficie de 1.692 m2

Par deliberation N° 5-2019 en date du 9 septembre, le conseil acceptait ce don mais l'affaire restait en suspens le temps de voir avec le fermier.

A ce jour, les filles de Mme PONTAGNIER ont pris contact avec le fermier et ont decide de respecter la volonte de leur mere de faire donation a la commune de ces 2 terrains. La   
commune envisage d'y creer un verger communal pour l'ecole avec des plants anciens, une ruche pedagogique et un espace-serre pour les fleurs. Le Maire a pris contact avec le fermier et l'a autorise a exploiter encore une armee. II confiera le dossier a la Societe AGEFAUR de Sarlat pour le bornage et a Maitre

POUSSOU Notaire a Sarlat pour l'acte notarie., ces frais etant a la charge de la commune.

A l'unanimite, les membres du conseil acceptent la donation des filles de Mme Colette

BARRIERE-PONTAGNIER aux conditions ci-dessus enoncees et autorisent le Maire a signer tous les documents se rapportant cette donation.

CUL\_ *Pt,a e\_12,usi*

*(.9*  flog /10,2,5. CESSION D'UNE PORTION D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT

‘') « GALIBERT » A M. ET MME PAGES

Le Maire propose l'annulation de la deliberation N° 7-2019 en date du 9 septembre 2019

ordonnant une enquete publique. Il s'avere que l'enquete publique n'est pas necessaire car it s'agit d'un alignment d'une partie du chemin rural, laissant une portion qui n'a plus d'utilite.

II propose de ceder cette portion inutilisee a Mr et Mme PAGES Alain riverains du chemin avec les parcelles cadastrees AO N° 102 et AO N° 93 leur appartenant et une portion du   
chemin rural pour l'alignement bordant les parcelles AO 101 et N° 98 leur appartenant   
egalement pour le prix de 200 € . Le dossier technique sera confie a la Societe AGEFAUR de SARLAT geometre-expert qui procedera au bornage, le dossier sera ensuite confie au Notaire pour la redaction de l'acte notarie. Ces frais sont a la charge des demandeurs.

Apres en avoir delibere et a l'unanimite, les membres du conseil :

Acceptent de vendre a Mr et Mme PAGES Alain les deux portions du chemin rural pour un prix total de 200 €.

- Autorisent le Maire :

➢ A transmettre le dossier au geometre AGEFAUR a Sarlat   
 ➢ A confer le dossier a Maitre POUSSOU Notaire a Sarlat Tous les frais etanta la charge du demandeur.

*Cil,itte A* *10. 9 pob*

6. CESSION D'UN BOUT DU CHEMIN RURAL POUR ALIGNEMENT AU

LIEU-DIT « GALIBERT » A M. BETTONVILLE

Le Maire fait connaitre que M. BETTONVILLE souhaite acquerir le bout de l'ancien chemin rural restant sur sa propriete en limite des parcelles cadastrees section AO N° 134, 136, 139 lui appartenant afin d'aligner la voirie communale pour le prix de 100 E.

Le dossier technique sera confie a la Societe AGEFAUR de SARLAT geometre-expert qui procedera au bornage, le dossier sera ensuite confie au Notaire pour la redaction de l'acte notarie. Ces frais sont a la charge des demandeurs.

Apres en avoir delibere et a l'unanimite, les membres du conseil :

-

Acceptent de vendre a Mr BETTONVILLE Vincent une portion du chemin rural au prix de 100 €.

- Autorisent le Maire :

➢ A transmettre le dossier an geometre AGEFAUR a Sarlat

➢ A confer le dossier a Maitre POUSSOU Notaire a Sarlat les frai et t a la charge du demandeur.

**QU STIONS DIVERSES**

Monique PEZIN demande quel est le probleme avec Bernard CASSANT. Le Maire repond qu'il a recu M. CASSANT en mairie et qu'il n'a pas compris de quoi it   
s'agissait. Apres un courrier pas tres clair, M. Cassant a explique par breves une   
situation de « On dit ». Bref, it s'agissait d' accepter de mettre un peu d'enrobe devant tous les acces des bordures de trottoirs des residents. La chose a ete reglee la semaine derniere.

Philippe BOUSQUET signale des comportements anormaux a savoir des bancs dans le Ceou a la Levade.

Le Maire annonce qu'il faudra positionner les tables de l'aire et pent-etre fixer les bancs.

Il faudra signaler les WC publics au niveau des 3 escaliers car les gens ne voient pas les sanitaires pres de la station.

Les velos roulent sur les espaces verts et detruisent les plantations. II faudra prevoir des racks a velos.

Maurice LAPOUGE fait un compte-rendu des reunions d'associations auxquelles it a assiste :

**• Rugby :** informations sur les journees citoyennes an stade. La cuisine est refaite   
 par les joueurs de rugby avec l'aide des entreprises sponsor et la mairie paie le   
 materiel.

**Entente foot Campagnac-Saint-Laurent-Daglan :**  Le club aura-t-il le droit d'utiliser La cuisine du stade ?. C'est une question a voir avec le club de rugby. Il signale que les cages de foot qui sont sur les cotes du terrain sont amovibles et lorsqu'elles sont remises en place sur le terrain, elles ne correspondant plus aux lignes tracees.

Il va falloir les rallonger avec un fer soude. Le Maire repond que lors

du controle de l'espace sportif, certaines regles doivent e'tre respectees.

Il demande on en est l'affaire de l'ancien terrain de sport au Pont ?. Le Maire repond que le dossier est chez Maitre POUSSOU Notaire a Sarlat, la signature de l'acte etant prevue pour Septembre.

•  **SIVOM de Selves : Il** laisse la parole a Moeata SIMON deleguee au SIVOM.

Elle demande au nom de trois familles du hameau de la Brande s'il ne serait pas possible de creer un arret de bus pour le primaire a la Brande.

Elle a questionne le SIVOM qui a repondu que les families devaient faire leur demande a la mairie et la Mairie transmettrait ensuite au SIVOM de Belves. Le Maire pense que cela sera difficile, sinon it faudra faire le tour des maisons.

• Maurice LAPOUGE annonce qu'il a rencontre Lilian PECAL, l'entrepreneur qui

entretient les bords des routes communales. Celui-ci a eu de nombreux problemes cette armee. Il lui reste les chemins de La Borie vers la Derse et

S

-

Pour l'an prochain, it envisage d' appliquer le tarif horaire appliqué a la communaute des communes de Foret Bessede Vallee Dordogne. Le Maire repond que, du moment que le montant reste identique, it n'y a pas de probleme. Il serait bien de le convoquer nnnr finance?. *rely*

• Il serait opportun de mettre en place des ralentisseurs a La Vignasse car les voitures

roulent trop vite ou alors prevoir l'achat de panneaux « Attention enfants ».

• Thierry CABIANCA annonce que la rentree scolaire est prevue demain. Le

plombier est venu verifier la chaudiere qui presente des signs de fatigue. Il convient de prevoir un ramonage. Le joint d' etancheite ne fonctionne plus. En meme temps, II faudrait verifier celle du presbytere.

Le Maire repond que lors du projet de l'extension de l' ecole, it faudra prevoir une nouvelle chaufferie.

• Pascal DUSSOL informe que Suzanne GARRIGOU de Saint Cyprien sera la

Directrice remplacante de Mme Christelle CALTEUX. It y aura 49 eleves et precise que Philippe BOUSQUET a ete elu President du SIVOS.

• Le Maire informe que CASSIOPEA organise des ateliers numeriques pour les

Seniors a partir du jeudi 10 septembre a Saint-Cybranet. Il reste 2 ou 3 places.

• Emilie CHARBONNIER souhaite des informations plus precises sur les travaux

effectues au stade. Le Maire repond que les joueurs de Rugby realisent eux-memes les travaux avec l' aide de professionnels et la mairie paie le materiel reconditionne. Pour les autres

• Sebastien MIERMONT deplore l'entretien et l'etat des lieux. Il faudrait rappeler par

ecrit aux rugbymen qu' it s'agit d'un stade municipal.

• Le Maire expose qu'il a recu un courrier de Fabrice LEMONNIER Restaurant la

Cantine qui fait une offre d'achat du batiment et de l'espace devant le laboratoire qu'il loue cadastre section AR N° 307 pour 40.000 €.

Il signale que la mairie avait demande aux Services des Domaines qui avaient fait une estimation plus &Levee. Renseignements pris aupres de ces memes services recemment, it s'avere qu'il n'est plus obligatoire d'avoir une estimation des Domaines car la commune compte moins de 2.000 habitants.

• TRAVAUX EFFECTUES

Diaporama a l'appui, Thierry CABIANCA fait le point des travaux effectues. Journees benevoles

Journee benevolat refection club house du stade municipal

Preparation par le personnel communal des lignes de demarcage a la peinture rouge et blanche des vestiaires du stade

Renovation des 18 calvaires : nettoyage et peinture par une trentaine de benevoles

Travaux curage fosse des eaux pluviales de Candejat a la Levade

Nettoyage du bout de la parcelle avec une mini-pelle du terrain Pontagnier Travaux de nivellement de la plateforme de la station d'epuration   
Travaux d'evacuation des boues seches de la station   
Pose signalisation debut juillet du parcours decouverte

Voirie : goudronnage a Mas de Cause suite aux travaux d'enfouissement des reseaux et changement de la conduite SOGEDO

Reprise du goudronnage Rue de la Gare, le Roc vers Fort Louis.

Goudronnage par des entreprises exterieures des departementales Daglan-St Cybranet et Daglan vers le Riol.

Pose d'enrobe : La Levade, Cote de Turat, Malecombe, Galibert

6

--

Elargissement des abords de l'aire des containers du Peyruzel avec elargissement du talus

Entretien trottoirs au haut du Bourg, Rue de la Gare et de la Carderie

- Travaux de renovation logement N° au Convent . 2 couches de neinture dans la niece

r -

principale et dans le local du chauffe-eau

**Entretien des espaces verts**

Taille des rejets des peupliers du stade

Travaux a l'ecole : Nettoyage de la rue Buissonniere, de la cour de l'ecole, et des portiques des buts

Remise en etat par le Departement de la banquette du petit Pont a la Croix de la Mission Entretien et remise en etat de la fontaine Sainte-Marie

Nettoyage Hotel REVAUGIE : rebouchage des trous et peinture effectues par Jean-Paul RIVAILLE

**Presentation du palmares du concours du fleurissement communal**   
 ➢  **Jury :**

o  **Thierry CABIANCA / Dominique PASQUET** o  **Chantal LESPINASSE/Joelle ROQUE**   
o  **Francoise MAGIMEL/Dominique MAURY**

**Prix Maisons fleuries :**

1" prix GUTIERREZ Jean-Louis 2eme prix : CONSTANT-PIGEAT 3"ne prix : LACASSAGNE Michele

**Prix Patios Fleuris**

1ER prix : CONWAY Fiona

2eme prix : VICKERSTAFF Colin

**Prix Jardins fleuris**

1ER prix : SALAMITTE Pierre et DALET jacqueline 2eme prix : Mr et Mme GEFFROY

**Prix jardin bucolique**

Mr et Mme HERBAULT Gruber

**Prix Jardin authentique :**

M. Guy WEIR

**Prix Potager original**

Mr et Mme THOMASSON

**Prix special jury**

Mr et Mme KROONTJE

**Presentation des manifestations**

Marche du dimanche

Quiz de Fete organise par l'Essor Daglanais et recompense par un panier de produits achetes aupres des commercants locaux

Exposition a la Maison de la Pierre Seche organisee par Jean-Jacques JARRIGE

7

« Des pierres et des Hommes »

***A lac; fait at ihMilari; lac inure ninic at an 17110 doccar not ciaa6C Inc wory,hrac nrjcositc***

A vs, ***•.N.*** **V** **•LL** ***11,*** ***tt.,-•*** ***1*** ***II*** ***"***